

Chèr-e collègue,

La CAPA **hors classe** des certifiés s'est tenue le mercredi 29 juin au Rectorat.

Vous trouverez **dans le corps du message votre résultat**.

Cette année, 579 promotions à la hors classe ont été possibles soit 7% de l'ensemble des promouvables.

Depuis quatre ans, grâce à l'action des élus du SNES, le barème obtenu dans l'Académie prend essentiellement en compte l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, ce qui permet à la quasi totalité des collègues de pouvoir accéder à la hors classe lors de leur carrière. Tous les collègues au 11^{ème} échelon, sans avis défavorable, ont ainsi été promus cette année.

C'est un acquis d'importance dans un contexte où le Ministère et le Rectorat comptaient utiliser la hors classe pour individualiser les carrières au détriment des intérêts de toute la profession et de ses garanties collectives pour la réserver à quelques-uns choisis par les chefs d'établissement et les corps d'inspection. Les avis des IPR et CE ne sont en effet plus affectés d'un nombre de points.

Un avis défavorable de leur part peut cependant écarter les collègues du tableau d'avancement. Seuls ont été examinés en CAPA les avis défavorables des collègues en rang utile : pour les autres échelons, ces avis étant inopérants, ils disparaissent du dossier des collègues concernés. Les élus du SNES, grâce à leurs interventions, ont obtenu la réinscription dans le tableau d'avancement de 3 collègues initialement écartés par un avis défavorable des corps d'inspection.

Ils ont dénoncé l'existence d'un contingent de 5% de promotions hors barème réservé au Recteur, source d'arbitraire et d'opacité.

Le SNES revendique une réelle revalorisation de nos carrières et de nos métiers à la hauteur de nos qualifications et de notre rôle social avec l'intégration des indices terminaux de la hors classe dans une carrière en onze échelons

Pour que l'Education redevienne une priorité, le SNES a décidé de faire de la rentrée une rentrée offensive : il est à l'initiative avec la FSU d'un appel unitaire à la grève le 27 septembre pour exiger une autre politique éducative et budgétaire. La mobilisation de chacun est déterminante pour la réussite de cette action collective.

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES

Laurent Boiron, Jean-Luc Bouillot, Pascale Boutet, Sophie Brault, Jean-Philippe Carabin, Dominique Carlotti, Marie Chardonnet, Olivier Déis, Baptiste Eychart, Jean-François Gay, Jacques Jaudeau, Mélanie Javaloyès, Fabien Lann, Jean-Marc Laurin, Marie-Pierre Le Collonnier, Frédéric Lesne, Christophe Lucas, Jean-Baptiste Margantin, Bruno Mer, Eric Mocher, Marie-Damienne Odent, Isabel Sanchez, Vincent Tiffoche, Michel Vialle.

Rappel du barème d'accès à la hors

classe :

Bloc Notation sur 100 :

- Note administrative sur 40
- Note pédagogique sur 60
-

Bloc carrière :

- 40 pts pour le 11^{ème} + 5 pts par année d'ancienneté dans le 11^{ème}
- 5 pts si l'échelon 11 est obtenu au grand choix ou au choix
- 30 pts pour le 10^{ème} + 5pts pour le grand choix
- 15 pts pour le 9^{ème} / 10 pts pour le 8^{ème} / 5 pts pour le 7^{ème}
- 5 points pour la biadmissibilité

Affectation en APV :

- 5 pts pour 5 à 10 ans d'ancienneté de poste
- 10 pts pour plus de 10 ans d'ancienneté de poste au 1/9/2010.

(Il faut être en APV au moment de l'examen de la candidature.)

Avis exceptionnel : 250 points (contingent réservé au Recteur, limité à 5% des promus soit 1 cette année).

En cas d'égalité de barème, les **critères de départage** sont : l'ancienneté de corps puis l'ancienneté dans l'échelon et enfin la date de naissance.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011

(renouvellement des commissions paritaires, élection des comités techniques)

VOTER POUR LES CANDIDATS DU SNES

et des syndicats nationaux de la FSU, c'est :

*** renforcer le syndicalisme unitaire de métier et d'action que nos professions ont construit,**

*** confirmer la place du syndicalisme enseignant dans la fonction publique d'État,**

*** promouvoir un système éducatif démocratique,**

*** assurer les droits des personnels et l'avenir du service public.**